

Demande de changement de la mention du sexe d'une personne de 14 à 17 ans présentée par elle-même

Pour le demandeur

- Lisez les renseignements généraux.
- Remplissez toutes les sections du formulaire et les annexes qui correspondent à votre situation.
- Écrivez en caractères d'imprimerie, à l'encre **noire** ou **bleue**.
- Lisez l'annexe *Liste des documents à joindre à la demande de changement de la mention du sexe d'une personne de 14 à 17 ans présentée par elle-même* pour savoir quels documents joindre à votre demande.
- Joignez le paiement.
- Notez que le masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

N'oubliez pas d'inclure **une lettre d'un médecin, d'un psychologue, d'un psychiatre, d'un sexologue ou d'un travailleur social** qui déclare vous avoir évalué et qui est d'avis que le changement de cette mention est approprié.

Section 1 : Renseignements sur le demandeur (personne de 14 à 17 ans visée par la demande)

1. Nom de famille		2. Prénom usuel		3. Autres prénoms (chacun des prénoms séparé par une virgule)	
4. Adresse de domicile (numéro, rue)			Appartement	5. Ville, village ou municipalité	
6. Province			7. Pays		8. Code postal
9. Ind. rég.	Téléphone (domicile)	10. Ind. rég.	Téléphone (cellulaire)	11. Ind. rég.	Téléphone (autre) Poste
12. Courriel (seulement si vous désirez être contacté par ce moyen)					
13. Mention du sexe avant le changement demandé <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin		14. État matrimonial <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié <input type="checkbox"/> Veuf <input type="checkbox"/> Divorcé		15. Date de naissance Année Mois Jour	
16. Lieu de naissance (ville, village ou municipalité, province ou pays)					
17. Êtes-vous domicilié au Québec depuis au moins un an? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		18. Avez-vous la citoyenneté canadienne? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		19. Date Année Mois Jour	
20. Nom de famille du parent		21. Prénom du parent		22. Qualité du parent <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère	
23. Adresse du parent si elle diffère de celle du demandeur (numéro, rue, appartement, ville, village ou municipalité, province ou pays)				24. Code postal	
25. Nom de famille de l'autre parent		26. Prénom de l'autre parent		27. Qualité du parent <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère	
28. Adresse de l'autre parent si elle diffère de celle du demandeur (numéro, rue, appartement, ville, village ou municipalité, province ou pays)				29. Code postal	
30. Avez-vous des enfants? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		➔ Si vous avez répondu Oui à la question 30, remplissez l'annexe <i>Renseignements sur les enfants d'une personne de 14 à 17 ans visée par la demande de changement de la mention du sexe</i> .			

Section 2 : Renseignements sur l'époux du demandeur, s'il y a lieu

31. Date du mariage Année Mois Jour		32. Lieu du mariage (ville, village ou municipalité, province ou pays)	
33. Nom de famille		34. Prénom usuel	
		35. Date de naissance Année Mois Jour	

Section 3 : Renseignements complémentaires

36. Avez-vous déjà obtenu une décision administrative ou un jugement de changement de la mention du sexe au Québec ou ailleurs? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		37. Si vous avez répondu Oui à la question 36, indiquez le lieu (province ou pays) et l'année de la décision ou du jugement.	
38. Avez-vous déjà obtenu une décision administrative ou un jugement de changement de nom au Québec ou ailleurs? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		39. Si vous avez répondu Oui à la question 38, indiquez le lieu (province ou pays) et l'année de la décision ou du jugement.	
40. Une décision ou un jugement a-t-il déjà changé votre filiation? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		41. Si vous avez répondu Oui à la question 40, indiquez le lieu (province ou pays) et l'année du jugement.	
42. Un jugement concernant la déchéance de l'autorité parentale de votre père ou de votre mère a-t-il déjà été prononcé? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		43. Si vous avez répondu Oui à la question 42, indiquez le lieu (province ou pays) et l'année du jugement.	
44. Un tuteur a-t-il été désigné légalement pour vous? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		45. Si vous avez répondu Oui à la question 44, indiquez le lieu (province ou pays) et l'année de la désignation.	

ANNEXE

**Renseignements sur les enfants d'une personne de 14 à 17 ans
visée par la demande de changement de la mention du sexe**

Important

- Inscrivez les renseignements demandés sur tous les enfants de la personne visée par la demande.
- Écrivez en caractères d'imprimerie, à l'encre **noire** ou **bleue**.

Renseignements sur les enfants de la personne visée par la demande

Enfant	1. Nom de famille	2. Prénom usuel	3. Autres prénoms à la naissance (chacun des prénoms séparé par une virgule)
	4. Mention du sexe <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin	5. Date de naissance Année Mois Jour	6. Lieu de naissance (ville, village ou municipalité, province ou pays)
	7. Nom de famille du parent de l'enfant qui n'est pas le demandeur	8. Prénom du parent de l'enfant qui n'est pas le demandeur	
Enfant	1. Nom de famille	2. Prénom usuel	3. Autres prénoms à la naissance (chacun des prénoms séparé par une virgule)
	4. Mention du sexe <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin	5. Date de naissance Année Mois Jour	6. Lieu de naissance (ville, village ou municipalité, province ou pays)
	7. Nom de famille du parent de l'enfant qui n'est pas le demandeur	8. Prénom du parent de l'enfant qui n'est pas le demandeur	
Enfant	1. Nom de famille	2. Prénom usuel	3. Autres prénoms à la naissance (chacun des prénoms séparé par une virgule)
	4. Mention du sexe <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin	5. Date de naissance Année Mois Jour	6. Lieu de naissance (ville, village ou municipalité, province ou pays)
	7. Nom de famille du parent de l'enfant qui n'est pas le demandeur	8. Prénom du parent de l'enfant qui n'est pas le demandeur	

Utilisez une feuille supplémentaire si nécessaire.



ANNEXE
Demande de transmission simplifiée de renseignements relatifs
au changement de la mention du sexe ou de nom
d'une personne de moins de 18 ans

Important

- Lisez les renseignements généraux.
- Écrivez en caractères d'imprimerie, à l'encre **noire** ou **bleue**.

Simplification de vos démarches

Si le changement demandé prend effet, le Directeur de l'état civil en avisera certains ministères et organismes gouvernementaux en leur transmettant les renseignements nécessaires pour modifier la mention du sexe et, s'il y a lieu, le prénom inscrit au dossier de la personne visée dans ces organisations et ainsi vous éviter les démarches à accomplir auprès d'elles relativement à ce changement. Vous n'aurez pas à leur fournir un certificat de changement de nom ou de changement de la mention du sexe et un nouveau certificat de naissance comme preuve du changement. Notez que vous devrez quand même communiquer avec la Régie de l'assurance maladie du Québec afin d'obtenir une nouvelle carte d'assurance maladie.

Les ministères et organismes qui seront automatiquement avisés sont les suivants :

■ **Régie de l'assurance maladie du Québec**

Pour modifier la mention du sexe et, s'il y a lieu, le prénom inscrit au dossier dans le cadre du régime d'assurance maladie et du régime public d'assurance médicaments, le cas échéant.

■ **Retraite Québec**

Pour modifier la mention du sexe et, s'il y a lieu, le prénom inscrit au dossier dans le cadre du Régime de rentes du Québec et de la mesure de Soutien aux enfants.

Le Directeur avisera également le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Retraite Québec (pour les régimes de retraite du secteur public), le Curateur public du Québec, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail ainsi que le ministère de la Sécurité publique (pour le Service d'immatriculation des armes à feu du Québec) s'ils sont visés par les réponses que vous fournirez dans de ce formulaire.

Attention! Vous devez vérifier si la personne visée par le changement a des démarches à accomplir auprès d'autres ministères et organismes.

Renseignements sur la personne visée par le changement

1. Nom de famille		2. Prénom usuel avant le changement demandé	
3. Mention du sexe avant le changement demandé <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin		4. Date de naissance Année Mois Jour	
		5. Numéro d'assurance sociale	

Régie de l'assurance maladie du Québec

6. Inscrivez le numéro d'assurance maladie de la personne visée par le changement. Dès que vous serez avisé que le changement a pris effet, **vous devrez communiquer avec la Régie de l'assurance maladie du Québec pour obtenir une nouvelle carte d'assurance maladie**, car celle dont elle est titulaire ne sera plus valide.

Numéro d'assurance maladie

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

7. La personne visée par le changement a-t-elle un dossier au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (programme d'aide financière, programme d'aide et d'accompagnement social, programme, mesure ou service d'aide à l'emploi, programme de qualification professionnelle ou sommes dues au Centre de recouvrement)?

Oui Non

Si vous avez répondu Oui, indiquez le numéro de dossier au Ministère (CP-12) et, s'il y a lieu, le numéro de qualification professionnelle.

Numéro de dossier au Ministère

Numéro de qualification professionnelle

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Retraite Québec – Régimes de retraite du secteur public (RREGOP, RRPE ou autre)

8. La personne visée par le changement reçoit-elle des prestations d'un régime de retraite du secteur public ?

Oui Non

Curateur public du Québec

9. La personne visée par le changement fait-elle l'objet d'une tutelle des biens?

Oui Non

Si vous avez répondu Oui, indiquez la situation qui s'applique.

Tutelle des biens assumée par le Curateur public du Québec

Tutelle des biens assumée par un tuteur privé

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

10. La personne visée reçoit-elle des prestations de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (indemnités de remplacement du revenu, indemnités de décès, remboursement de médicaments, paiement d'une prothèse auditive, allocations d'aide personnelle à domicile, des soins ou des traitements, etc.)?

Oui Non

Si vous avez répondu Oui, indiquez son numéro de dossier à la Commission. **Les renseignements seront transmis seulement si le numéro de dossier est inscrit.**

Numéro de dossier à la Commission

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

ANNEXE

**Demande de transmission simplifiée de renseignements relatifs
au changement de la mention du sexe ou de nom
d'une personne de moins de 18 ans (*suite*)**

Renseignements sur le demandeur (*suite*)

Répondez à cette question seulement si le changement demandé concerne le prénom usuel ou les autres prénoms.

Ministère de la Sécurité publique – Service d'immatriculation des armes à feu du Québec 

11. La personne visée par le changement est-elle propriétaire d'une ou de plusieurs armes à feu sans restriction **immatriculées** au Fichier d'immatriculation des armes à feu du Québec?

Oui Non



ANNEXE

Liste des documents à joindre à la demande de changement de la mention du sexe d'une personne de 14 à 17 ans présentée par elle-même

Important

- Cochez les cases qui correspondent à la situation de la personne de 14 à 17 ans visée par la demande pour avoir la liste de tous les documents que vous devez joindre.
- Notez que sur les documents d'identité et preuves de domicile exigés, les nom de famille et prénom mentionnés doivent correspondre à ceux inscrits dans la demande et ses annexes.

Documents sur l'identité du demandeur

- Joignez la photocopie lisible d'un document d'identité valide avec photo et signature pour le demandeur.
- Joignez la photocopie lisible de deux preuves d'adresse du domicile du demandeur, l'une datée d'au plus **un mois** et la deuxième d'au moins **douze mois** à compter de la date de présentation de votre demande. Une seule preuve d'adresse de domicile est exigée pour la personne née au Québec mais qui n'y est plus domiciliée.

Autres documents à joindre à votre demande

Renseignements fournis dans le formulaire *Demande de changement de la mention du sexe d'une personne de 14 à 17 ans présentée par elle-même*

- Case 14** : Si vous avez indiqué que vous êtes divorcé, joignez une copie du jugement irrévocable ou du certificat de divorce. Si vous avez indiqué que vous êtes veuf et que le décès de votre conjoint a eu lieu hors du Québec, joignez l'original d'une copie d'acte, d'un certificat ou d'un document officiel certifiant le décès délivré par un officier d'état civil compétent du pays ou de la province où le décès a eu lieu.
- Case 16** : Si vous avez inscrit un lieu de naissance hors du Québec et que votre naissance n'est pas inscrite au registre de l'état civil du Québec, joignez l'original d'une copie d'acte, d'un certificat ou d'un document officiel certifiant la naissance délivré par l'officier d'état civil compétent du pays ou de la province où votre naissance a eu lieu ainsi que le formulaire rempli *Demande d'insertion au registre de l'état civil du Québec d'un acte d'état civil fait hors du Québec*.
- Case 18** : Si vous avez répondu Oui et que vous êtes né hors du Canada, joignez une photocopie recto verso de votre certificat de citoyenneté canadienne.
- Case 32** : Si vous avez inscrit un lieu de mariage hors du Québec et que cet événement n'est pas inscrit au registre de l'état civil du Québec, joignez l'original d'une copie d'acte, d'un certificat ou d'un document officiel certifiant le mariage délivré par l'officier d'état civil du pays ou de la province où le mariage a eu lieu.
- Case 36** : Si vous avez répondu Oui, joignez une photocopie de la décision administrative ou du jugement par lequel le changement de la mention du sexe a été autorisé ou refusé. Joignez également une lettre d'un médecin, d'un psychologue, d'un psychiatre, d'un sexologue ou d'un travailleur social autorisé à exercer au Canada ou dans l'État de votre domicile, qui déclare vous avoir évalué ou suivi et qui est d'avis que le changement de cette mention du sexe demandé est approprié compte tenu de la déclaration sous serment faite à l'appui de la demande initiale.
- Cases 38, 40, 42 et 44** : Si vous avez répondu Oui, joignez **une photocopie du document de référence**, soit de la décision administrative, du jugement par lequel le changement de nom a été autorisé ou refusé, de la décision administrative ou du jugement modifiant votre filiation, du jugement prononçant la déchéance de l'autorité parentale de votre père ou de votre mère ou du jugement, du testament ou de la déclaration déposée au Curateur public du Québec vous désignant un tuteur.

Autres documents à joindre

- Lettre d'un médecin, d'un psychologue, d'un psychiatre, d'un sexologue ou d'un travailleur social autorisé à exercer au Canada ou dans l'État de votre domicile, qui déclare vous avoir évalué ou suivi et qui est d'avis que le changement de cette mention est approprié.
- Annexe – *Renseignements sur les enfants d'une personne de 14 à 17 ans visée par la demande de changement de la mention du sexe*, le cas échéant.
- Annexe – *Demande de transmission simplifiée de renseignements relatifs au changement de la mention du sexe ou de nom d'une personne de moins de 18 ans*.
- Annexe – *Liste des documents à joindre à la demande de changement de la mention du sexe d'une personne de 14 à 17 ans présentée par elle-même*.

Renseignements généraux sur la demande de changement de la mention du sexe d'une personne de 14 à 17 ans présentée par elle-même

Ne transmettez pas ce document avec votre demande.

Que devriez-vous savoir?

Pour présenter une demande de changement de la mention du sexe pour vous-même, vous devez avoir 14 ans et plus, être de citoyenneté canadienne et être domiciliée au Québec depuis au moins un an. Cependant, le Directeur de l'état civil peut modifier la mention du sexe figurant sur votre acte de naissance si vous êtes né au Québec, mais n'y êtes plus domicilié, pourvu qu'une telle modification ne soit pas possible dans le pays ou la province où vous êtes domicilié. Dans cette situation, il vous appartient de faire la démonstration de l'impossibilité d'obtenir la modification dans le pays ou la province de votre domicile. Pour plus d'information à ce sujet, communiquez avec nous.

Vous devez appuyer votre demande par la déclaration sous serment prévue à la section 5 du formulaire *Demande de changement de la mention du sexe d'une personne de 14 et 17 ans présentée par elle-même*.

Votre demande doit aussi être appuyée par une lettre d'un médecin, d'un psychologue, d'un psychiatre, d'un sexologue ou d'un travailleur social autorisé à exercer au Canada ou dans l'État de votre domicile, qui déclare vous avoir évalué ou suivi et qui est d'avis que le changement de la mention du sexe demandé est approprié. Si vous avez déjà obtenu un changement de la mention du sexe par le passé, cette lettre doit en outre indiquer que le changement demandé est approprié compte tenu de la déclaration sous serment faite à l'appui de la demande initiale.

Changement des prénoms

En plus de la modification de la mention du sexe, vous pouvez demander la modification d'un ou de plusieurs de vos prénoms pour refléter votre nouvelle identité de genre. Par contre, vous ne pouvez pas demander le changement de votre nom de famille au moyen de la demande de changement de mention du sexe. Dans ce cas, vous devez effectuer une demande de changement de nom. Communiquez avec nous pour connaître la démarche à effectuer.

Modification des actes d'état civil

La modification de la mention du sexe et, le cas échéant, de vos prénoms sera apportée à votre acte de naissance et, s'il y a lieu, à votre acte de mariage. Si vous avez changé un ou plusieurs de vos prénoms et que vous avez des enfants, la modification de ce ou ces prénoms sera également apportée à leur acte de naissance.

Personne née hors du Québec

Si vous êtes né hors du Québec et que votre naissance n'est pas inscrite au registre de l'état civil, vous devez d'abord demander au Directeur de l'état civil qu'il insère votre acte de naissance au registre afin qu'il puisse traiter votre demande de changement de la mention du sexe. Dans ce cas, il faut remplir le formulaire *Demande d'insertion au registre de l'état civil du Québec d'un acte d'état civil fait hors du Québec*. Le formulaire est disponible à l'un de nos comptoirs de services, sur notre site Internet ou en communiquant avec nous. Ce formulaire ainsi que les documents exigés doivent être transmis dans la même enveloppe que la demande de changement de la mention du sexe.

Que devez-vous remplir?

Les documents suivants doivent être remplis :

- formulaire *Demande de changement de la mention du sexe d'une personne de 14 à 17 ans présentée par elle-même*;
- annexe – *Renseignements sur les enfants d'une personne de 14 à 17 ans visée par la demande de changement de la mention du sexe*;
- annexe – *Demande de transmission simplifiée de renseignements relatifs au changement de la mention du sexe ou de nom*;
- annexe – *Liste des documents à joindre à la demande de changement de la mention du sexe d'une personne de 14 à 17 ans présentée par elle-même*.

N'oubliez pas de joindre à votre demande tous les documents correspondant à votre situation énumérés dans l'annexe *Liste des documents à joindre à la demande de changement de la mention du sexe d'une personne de 14 à 17 ans présentée par elle-même*. L'omission d'un document pourrait entraîner un retard ou le rejet de la demande.

Coûts de traitement

Les frais exigibles pour le traitement d'une demande de changement de la mention du sexe ou pour obtenir un certificat de changement de la mention du sexe sont présentés dans le tableau ci-dessous. Ces tarifs sont ceux en vigueur jusqu'au 31 mars 2021.

Demande	Tarif
Changement de la mention du sexe	142,00 \$
Délivrance d'un certificat supplémentaire *	11,60 \$

* Un certificat de changement de la mention du sexe ou un certificat de changement de la mention du sexe et de nom est délivré au demandeur lorsque le Directeur de l'état civil rend une décision favorable. Si vous désirez obtenir un certificat supplémentaire, vous devrez ajouter la somme à payer pour la délivrance du certificat à la somme totale à payer.

Le délai de traitement d'une demande de changement de la mention du sexe est généralement de 90 jours ouvrables si votre dossier est complet au moment de la réception de la demande.

Décision rendue par le Directeur de l'état civil

Après l'étude de la demande de changement de la mention du sexe, le Directeur de l'état civil rend une décision écrite dans laquelle il explique les raisons de son autorisation ou de son refus. Cette décision est communiquée au demandeur.

Seul le tribunal peut réviser la décision rendue. Si une personne n'est pas satisfaite de la décision rendue par le Directeur de l'état civil, elle pourra présenter au tribunal, dans les 30 jours suivant la réception de la décision, une requête dans le but de la faire réviser.

À l'expiration du délai de 30 jours, si la décision du Directeur de l'état civil est favorable et qu'aucune requête dans le but de la faire réviser n'est présentée au tribunal, le changement prend effet. Le Directeur de l'état civil transmet à la personne visée par la demande un certificat de changement de la mention du sexe ou un certificat de changement de la mention du sexe et de nom.

Déclaration sous serment

Votre demande doit faire l'objet d'une déclaration sous serment de votre part, à la section 5 du formulaire. Au Québec, une déclaration sous serment doit être faite devant un commissaire à l'assermentation ou l'une des personnes autorisées à recevoir les serments (exemples : un juge de paix, un avocat, un notaire, un greffier d'une cour de justice ou son adjoint, un maire, un conseiller, un greffier ou un secrétaire-trésorier d'une municipalité, le secrétaire général, un secrétaire adjoint ou un secrétaire adjoint de l'Assemblée nationale du Québec). La personne qui vous fait prêter serment ne doit pas être votre père, votre mère, votre sœur, votre frère, votre conjoint ou votre enfant.

Le service d'assermentation est offert gratuitement dans les bureaux de Services Québec et du Directeur de l'état civil.

Pour en savoir plus sur les commissaires à l'assermentation, pour en trouver un ou pour vérifier si un commissaire est autorisé à faire prêter serment à une date ou dans un district judiciaire précis, vous pouvez consulter le site Internet du Registre des commissaires à l'assermentation, à l'adresse ci-dessous, ou communiquer par téléphone avec le ministère de la Justice du Québec, à l'un des numéros ci-dessous. S'il vous est difficile de trouver un commissaire à l'assermentation ou que vous êtes domicilié hors du Québec, vous pouvez aussi communiquer avec nous.

Site Internet : www.assermentation.justice.gouv.qc.ca

Téléphone : Québec : 418 528-5761
Montréal : 514 864-5761
Ailleurs au Québec : 1 855 297-5761
Téléimprimeur (ATS) : 514 864-9373

Transmission simplifiée de renseignements relatifs au changement

Lorsque le changement de la mention du sexe et, le cas échéant, de prénom prend effet, il est de votre responsabilité de faire modifier dans les ministères et organismes où vous avez un dossier, le prénom ou la mention du sexe inscrit à celui-ci. Dans ces démarches, il faudra généralement fournir comme preuve du changement un certificat de changement de la mention du sexe et de nom et un nouveau certificat de naissance. Le Directeur de l'état civil peut toutefois aviser pour vous certains ministères et organismes du changement et vous éviter d'avoir à fournir ces documents. Pour ce faire, vous devez remplir l'annexe *Demande de transmission simplifiée de renseignements relatifs au changement de la mention du sexe ou de nom d'une personne de moins de 18 ans* joint à la demande de changement de la mention du sexe. Ce formulaire présente la liste des ministères et organismes de même que des programmes visés par ce service.

Cette communication de renseignements se fait dans le cadre d'ententes avec des ministères et organismes qui autorisent le Directeur de l'état civil à leur communiquer les renseignements nécessaires à l'application des lois et programmes qu'ils administrent. Ces ententes prévoient des modalités qui respectent les lois applicables, notamment quant à la protection des renseignements personnels. Pour obtenir des renseignements complémentaires ou pour avoir accès aux renseignements qui visent la personne visée ou les faire corriger, communiquez directement avec le ministère ou l'organisme visé.

Quels documents nous permettent d'établir l'identité d'une personne?

Le Directeur de l'état civil applique des mesures de sécurité afin d'établir avec exactitude l'identité du demandeur. À cette fin, les documents mentionnés ci-dessous doivent être joints à la demande.

- un document d'identité valide avec photo pour le demandeur;
- deux preuves d'adresse de domicile pour le demandeur (une seule preuve d'adresse de domicile est exigée pour la personne née au Québec, mais qui n'y est plus domiciliée).

Liste des documents acceptés

Seuls les documents d'identité et preuves de domicile mentionnés ci-dessous sont acceptés. **S'il vous est impossible de fournir un tel document, communiquez avec nous** afin de déterminer la meilleure solution correspondant à votre situation.

Un document d'identité valide avec photo et signature

- Permis de conduire
Le permis de conduire est accepté comme document d'identité **seulement s'il n'est pas présenté comme preuve de domicile.**
- Carte d'assurance maladie
- Passeport canadien ou étranger
- Certificat de statut d'Indien

Deux preuves d'adresse de domicile

Vous pouvez présenter **deux documents** semblables ou distincts à condition que l'un des documents présentés soit daté d'au plus **un mois** et le deuxième document d'au moins **douze mois** à compter de la date de présentation de votre demande au Directeur de l'état civil.

- Permis de conduire
Le permis de conduire est accepté comme preuve de domicile **seulement s'il n'est pas présenté comme document d'identité avec photo.**
- Correspondance postale gouvernementale
- Facture d'une entreprise de fourniture d'énergie, de services téléphoniques ou de câblodistribution
- Relevé d'emploi ou bulletin de paie
- Certificat ou relevé d'assurance habitation ou automobile
- Relevé bancaire

Validité des documents

Tous les documents transmis doivent être en vigueur ou respecter la période de validité précisée. La validité du document est déterminée d'après la date de réception de la demande par le Directeur de l'état civil. Il faut obligatoirement nous transmettre des photocopies et non les documents originaux.

Recto verso d'un document

N'oubliez pas d'inclure la photocopie du verso d'un document lorsque cela s'avère nécessaire, notamment lorsqu'un changement d'adresse ou une date d'expiration y est inscrit.

Qualité des photocopies

Tous les documents photocopiés doivent être lisibles.

Langue des documents

Si le document exigé est rédigé dans une langue autre que le français ou l'anglais, joignez une traduction française effectuée ou certifiée conforme par un membre de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec.

Pour joindre l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec

Site Internet : www.ottiaq.org
Courriel : info@ottiaq.org

Protection des renseignements personnels



Les renseignements recueillis dans ce formulaire sont utilisés seulement pour traiter votre demande. L'omission de les fournir peut entraîner un retard ou le rejet de votre demande. Seuls les membres autorisés de notre personnel y ont accès. Vous pouvez consulter les renseignements personnels vous concernant ou les faire corriger. Les renseignements personnels ne sont communiqués à un autre organisme que dans le cas où cette divulgation est permise par la loi.

Mode de paiement

À un comptoir de services

Argent comptant, carte de débit (Interac), carte de crédit Visa et MasterCard *, chèque, mandat postal, mandat bancaire.

Par la poste

Carte de crédit Visa et MasterCard *, chèque, mandat postal, mandat bancaire.

Les chèques et mandats postal ou bancaire doivent être libellés à l'ordre du **Directeur de l'état civil**

Note : * Les cartes de débit Visa et MasterCard ne sont pas acceptées.

Comment transmettre cette demande?



À un comptoir de services

Québec

Rez-de-chaussée
2535, boulevard Laurier

Montréal

RC 01
2050, rue De Bleury

Vous pouvez déposer votre demande de changement de la mention du sexe **uniquement** dans les bureaux du Directeur de l'état civil.



Par la poste

Direction des modifications aux actes et
du registre des célébrants
Directeur de l'état civil
2535, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 5C6

Pour nous joindre



Par téléphone

Québec : 418 644-4545
Montréal : 514 644-4545
Ailleurs au Québec : 1 877 644-4545

Par téléimprimeur (ATS)

1 800 361-9596



Par la poste

Direction des modifications aux actes et
du registre des célébrants
Directeur de l'état civil
2535, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 5C6



Par courriel

etacivil@dec.gouv.qc.ca

Site Internet

www.etacivil.gouv.qc.ca